

L'an deux-mille-vingt-deux, le 31 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2022**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 12</b>			
<b>Présents : 7</b>			
<b>Votants : 10</b>			
<b>Votes</b>	<b>Pour : 10</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHABAUTY, M. Alexandre CHASSAT.

Étaient excusés : Mme Emmanuelle FAUTREL-BÉAUR ; M. Vincent CERISIER, Mme Caroline DHYEVRE, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Sylviane TESSIER

Étaient absents :

Procurations : Mme Sylviane TESSIER donne procuration à Mme Gisèle THEUTTHOUNE ; M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ; M. Vincent CERISIER donne procuration à M. Alexandre CHASSAT

Alexandre CHABAUTY a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : MJC – Subvention exceptionnelle pour les projets 2022**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle de la MJC pour la réalisation de projets sur l'année 2022, soit des activités entre le 15 juin et le 31 août avec une participation de 500 € et un voyage à Paris du 4 au 6 juin 2022 avec une participation de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle de 600 € à la MJC.
- **DIT** que cette subvention sera inscrite à l'article 6748 du budget de l'exercice 2022.

Fait à ANTIGNY, le 31 mars 2022

Le Maire,  
Vincent LAUER

